

# AVIS D'ENQUETE

## PUBLIQUE

### ÉLABORATION DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Maire de la commune de SAINT-GÉRAND du 27/07/2020, une enquête publique portant sur l'élaboration du plan du zonage des eaux pluviales à l'échelle intercommunale aura lieu pendant quarante jours

---

**du 10 septembre 2020 (9h00) au 16 octobre 202**

---

consécutifs :

Cette enquête publique concerne l'élaboration du zonage des eaux pluviales à l'échelle intercommunale qui délimite :

- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement
- Les zones où il est nécessaire de prévoir les installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement.

Afin de conduire cette enquête, **le président du Tribunal Administratif de Rennes, par une décision du 08/07/2020, a désigné Madame Michèle EVARD-THOMAS** en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, l'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique est consultable** :

- **en ligne** pendant toute la durée de l'enquête publique, 7j/7 et 24h/24, à l'adresse suivante : **[www.st-gerand.fr](http://www.st-gerand.fr)** ;

- sur **support papier à la Mairie de SAINT-GÉRAND et au siège de Pontivy Communauté** : aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;  
- sur **poste informatique** dans chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessus.  
Toute information peut être demandée auprès du service administratif de la commune (Tél 02.97.51.40.09).

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra consigner ses observations et propositions** :

- à partir de l'adresse suivante : **mairie@st-gerand.fr** ;
- **sur les registres d'enquête** à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête au siège de la commune, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par **voie postale** à Monsieur le Maire de la commune de SAINT-GÉRAND, 3 Rue du Presbytère – 56920 SAINT-GÉRAND, à l'attention de Madame le commissaire-enquêteur en charge du zonage des eaux pluviales à l'échelle intercommunale. Ces correspondances seront annexées au registre d'enquête papier tenu à disposition du public au siège de l'enquête publique mentionné à l'article 5.
- **par oral et écrit** auprès du commissaire-enquêteur lors des permanences qu'ils tiendront au siège de la Mairie de SAINT-GÉRAND et au siège de Pontivy Communauté

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des **permanences** suivantes :

**A la Mairie de SAINT-GÉRAND :**

- **Le jeudi 10 septembre 2020 de 14h00 à 17h00,**

**Au siège de Pontivy Communauté :**

- **Le mercredi 23 septembre 2020 de 14h00 à 17h00**
- **Le vendredi 16 octobre 2020 de 14h00 à 17h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la commune et sur son site internet pendant un an à l'issue de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de zonage des eaux pluviales à l'échelle intercommunale, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints aux dossiers, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, seront soumis à l'approbation du conseil municipal.